

**Région des Pays de la Loire :
une nouvelle ambition pour la culture**

- Juin 2017 -

La culture, sous toutes ses formes, dans toutes les disciplines, fait partie de l'identité de la Région Pays de la Loire. Le spectacle vivant – théâtre, musiques, danse, cirque, arts de la rue – les arts visuels, le patrimoine, l'architecture, les industries culturelles et créatives – cinéma, audiovisuel, radio, jeux vidéo, livre, musique enregistrée, mode –, les métiers d'art, les galeries d'art, la culture scientifique et technique, les formations et l'enseignement supérieur culture sont de fortes et riches réalités de la vie de la région, avec leurs acteurs, leurs publics, leurs lieux, leurs associations et leurs bénévoles. L'ensemble des collectivités publiques apporte son soutien à la vie culturelle et à son économie spécifique, qui englobe l'ensemble de la chaîne de valeur : du non-marchand à l'économie sociale et solidaire, du commerce traditionnel aux technologies de pointe et bien sûr l'univers de l'entreprise.

Avec quelque 22 800 entreprises soit 11% du total régional et près de 90 000 emplois, les entreprises des secteurs culturels et créatifs en Pays de la Loire couvrent l'ensemble du territoire : de l'atelier artisanal à la jeune pousse, de la librairie, de la galerie d'art à la salle de cinéma et aux compagnies et salles de spectacles, de la maison d'édition au producteur de film, des cabinets d'architectes aux entreprises de mode et d'ameublement et aux agences de design.

La collectivité régionale a l'ambition de se donner une stratégie culturelle concertée avec les acteurs, qui puisse les accompagner dans leur désir de créer, d'inventer, d'innover et de participer au développement culturel, social et économique du territoire.

L'élaboration de cette stratégie a donné lieu à plus de cinquante rencontres ou réunions, à trois demi-journées de réunions avec les commissions transversales de la Conférence régionale consultative de la culture, et à un échange informel avec le CESER, préalable à son avis formel.

Dans les années à venir, la politique culturelle de la Région Pays de la Loire embrassera tous les domaines de la culture et concernera tous ses acteurs. Elle ne délaissera personne, mais proposera au contraire une vision élargie de la culture et de l'action culturelle.

Consciente des missions que la loi NOTRe confère aux Régions en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, consciente de ses responsabilités à l'égard de l'ensemble des territoires et des populations, considérant que la politique culturelle, si elle ne se confond pas avec ses enjeux, les croise nécessairement, la Région Pays de la Loire a choisi de structurer sa stratégie culturelle selon trois grands axes :

- Une priorité : les territoires et les publics ;
- Une région au service des artistes, des acteurs et des projets ;
- Entrer dans la culture du XXI^e siècle.

I – UNE REGION AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DES PUBLICS :

a) Fêter la culture, fêter les arts :

Pour être partagée par tous, pour toucher toujours plus de publics, la culture a besoin de moments et d'événements festifs.

Les festivals sont un maillon fort de l'attractivité et de l'irrigation culturelle du territoire. Ils permettent la présence d'artistes de qualité au plus près des habitants. C'est pourquoi la Région poursuivra son soutien aux manifestations de rayonnement régional et national.

Par ailleurs, en lien avec les musées du territoire, particulièrement les musées de France, et d'autres institutions qui le souhaiteront, la Région organisera un événement valorisant les collections, en projetant des œuvres sur les murs de nos villes et de nos villages. Partout les œuvres embelliront les rues, se proposeront au regard, questionneront, instruiront, donneront envie d'entrer dans les musées et les monuments, inviteront à l'art. La peinture, la sculpture, la photographie et les autres arts auront, comme la musique, leurs folles journées.

b) Faire rayonner pour tous les plus grandes institutions de la région :

- Toucher tous les publics : c'est l'ambition que se donne **Fontevraud**, premier des centres culturels de rencontre, avec le nouveau projet culturel et scientifique dont elle se dote, et qui vise à toucher tous les publics autour de son patrimoine, de sa mise en valeur et de l'animation artistique et culturelle du site. Parcours ludiques et *escape games*, parcours historiques et restitutions seront proposés grâce aux techniques de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée. L'institution nouera des partenariats avec de grandes institutions nationales, en particulier la Bibliothèque nationale de France, l'Ecole nationale des chartes ou encore le Musée national du Moyen Âge, pour se doter d'un centre de ressources et programmer des expositions. Elle proposera de nouveaux cycles de conférences et de colloques, des manifestations littéraires et musicales.
- **Avec les Arts Florissants et l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL)**, la Région Pays de la Loire abrite et soutient deux institutions musicales de prestige international. Deux institutions complémentaires, dont les registres respectifs vont de la musique ancienne et baroque à la musique classique et contemporaine.

Cette démarche d'excellence doit irriguer le territoire ligérien et se conjuguer avec le développement des pratiques amateurs. La Région encouragera les manifestations musicales dans les territoires, dans des genres variés, allant du chant choral au jazz...

La Région poursuivra son soutien à l'ONPL, dans la mise en œuvre et la réussite du projet 2016-2020 de l'orchestre. Elle se reconnaît dans le projet artistique de Pascal ROPHÉ, appuyé sur la présence de musiciens de haut niveau et l'accueil régulier d'artistes internationaux, et dans les quatre objectifs que l'orchestre s'est donnés : qualité, proximité,

audience et notoriété. Fière de sa notoriété internationale, avec des tournées en France et dans le monde entier, la Région soutiendra aussi la présence de l'orchestre sur tout le territoire régional, à travers les concerts programmés et des actions culturelles développées en direction de tous les publics. Elle encouragera l'ONPL à enrichir encore ses propositions au public ligérien et touristique.

L'ONPL étudiera notamment la création d'un festival Cinéma et musique, programmation de films accompagnée musicalement par l'orchestre et son chœur amateur.

La Région ne peut qu'être aussi fière de l'installation de l'ensemble des Arts Florissants à Thiré et de la création d'un nouveau centre culturel de rencontre. La création par William CHRISTIE d'une fondation d'utilité publique, destinée à pérenniser l'activité des Arts Florissants, encouragera l'ensemble à rayonner sur toute la région au service de tous les publics.

- **Avec des tournées des grands opérateurs dans les zones rurales, conformément aux engagements du Pacte pour la ruralité :** en 2017, le spectacle *Histoires sacrées* d'Angers Nantes Opéra a été programmé dans 9 communes rurales de la région ; ce type de diffusion sera reconduit annuellement, pour permettre à l'ensemble des Ligériens de bénéficier des propositions artistiques des grands équipements culturels régionaux. Dès 2018, une tournée du Centre National de Danse Contemporaine d'Angers irriguera le territoire.
- Le FRAC continuera de diffuser ses collections sur une grande diversité de territoires et de s'associer à de nouvelles initiatives (parcours, expositions itinérantes...).

c) **Agir pour les publics :**

- Organiser un Grenelle « Culture et Handicap », en mobilisant les institutions, les associations, les chercheurs, les écoles pour faire l'état des outils existants, et des solutions technologiques émergentes pour permettre l'accès aux offres culturelles des personnes handicapées. Le travail d'artistes dans des lieux d'accueil des personnes en situation de handicap sera notamment envisagé.
- En plus du soutien que la Région apporte déjà aux actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle menée par les acteurs, notamment les scènes, les musées et centres d'art, le FRAC, l'ONPL, développer une politique propre à travers la composante culturelle du Pacte éducatif régional et en faisant de l'éducation artistique et culturelle une dimension essentielle des lycées tricolores.
- Créer le pass culture sport numérique, qui assurera la pérennité et le développement de cet outil utilisé aujourd'hui par plus de 60 000 jeunes. Le pass numérique, dont la mise en service est prévue pour le printemps 2018, offrira un outil plus adapté aux pratiques des jeunes. Il ajoutera à la facilité d'achat celle de mieux repérer et choisir l'offre culturelle. Pour les partenaires il représentera un gain de visibilité et un gain de temps dans la gestion et les remboursements.

- Poursuivre l'action en direction des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, en s'appuyant notamment sur le travail engagé par la formation symphonique La Philharmonie des deux mondes. Avec le soutien de la collectivité, l'ensemble réalisera une tournée régionale dès l'automne 2017 dans trois quartiers « Politique de la Ville » identifiés en lien avec les services de l'Etat et dont l'engagement des acteurs culturels et sociaux permettra un travail de préparation des publics.

d) **Au service de la vie des territoires, l'alliance de la création et du patrimoine :**

- Créer un fonds de développement culturel territorial qui permettra de soutenir, après évaluation, des projets ne pouvant s'inscrire aujourd'hui dans les règlements d'intervention existants, notamment dans les territoires ruraux.
- Susciter des projets culturels de territoires liant patrimoine et création : encourager des projets partagés par plusieurs communes d'installation d'artistes ou d'équipes artistiques dans des lieux patrimoniaux disponibles ; soutenir l'aménagement technique (équipements scéniques, mise en sécurité des ERP...) respectueux du caractère patrimonial de ces lieux pour accueillir des événements culturels. L'appel à projets « Sensibilisation-animation du patrimoine » lancé en février 2017 préfigure cette démarche. Avec plus de 50 dossiers reçus et près de 40 dossiers retenus, dont 80% issus des territoires ruraux, cet appel a été un véritable succès et témoigne à la fois des attentes et des énergies des territoires.
- Soutenir tous les patrimoines, en particulier ruraux, comme acté dans le Pacte pour la ruralité voté en début de mandat :
 - Elargir la politique des Petites cités de caractère aux communes rurales éloignées des centres urbains pour leur projet d'aménagement et de sauvegarde de leur typicité avec un dispositif spécifique de centre-bourg. Une étude sur la formation des bourgs et des petites cités à l'époque médiévale, et sur les éléments du patrimoine représentatifs des phases successives du développement de ces petites agglomérations jusqu'aux années 1980, sera lancée à l'automne 2017 sur le Pays du Perche sarthois par l'Inventaire. En parallèle du déploiement du haut débit, qui constitue une priorité régionale, la sauvegarde et l'aménagement des centres-bourgs dessinent ce que seront les villages de demain.
 - Poursuivre l'Inventaire général du patrimoine culturel notamment dans les territoires ruraux qui ne bénéficient pas de structures de valorisation du patrimoine (PCC, VPAH).
 - Préserver, valoriser, animer le patrimoine local par un accompagnement renouvelé des territoires. Pour ce faire, la Région soutiendra tout le long de l'année des manifestations culturelles en lien notamment avec les thématiques de l'Inventaire : aide à l'organisation d'expositions, de rencontres, aide aux structures qui accompagnent la professionnalisation et le démarrage d'activité.

- Développer un programme d'inventaire, de conservation et de valorisation du patrimoine immatériel régional rassemblant notamment les traditions orales, les coutumes, les savoir-faire, les façons d'habiter, la gastronomie des Pays de la Loire.

En concertation avec l'ensemble des partenaires agissant dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, la Région favorisera la recherche ethnographique et l'enrichissement des bases de données régionales avec les fonds photographiques, visuels et sonores déjà réunis par les acteurs institutionnels et associatifs.

- Le Conseil régional soutiendra, en lien avec l'Office du patrimoine culturel immatériel, l'émergence d'un lieu ressource non seulement tourné vers la recherche et l'érudition, mais aussi proposant tout au long de l'année des activités culturelles et éducatives à destination du plus grand nombre.
- Enfin, il poursuivra son appui au travail exemplaire de la maison d'édition 303 et de sa revue pour faire connaître les richesses patrimoniales et la création artistique des cinq départements de la région.

e) **Favoriser la mobilité des publics :**

La Région développera les actions qu'elle conduit déjà en faveur de la « mobilité culturelle » des publics : mise en place de tarifs TER spécifiques pour accompagner des événements, comme la Folle Journée, mise en place de dessertes supplémentaires ou renforcées dans leur composition, opérations spécifiques comme le train vélo-Loire, ou le « Train des plages » qui évoquera, à partir du travail de l'Inventaire, la mémoire et l'histoire de cette desserte.

La mobilité culturelle s'inscrira dans les problématiques de transport de la Région, et particulièrement dans son dialogue avec la SNCF.

f) **Faire de la région Pays de la Loire une terre de parcours culturels :**

Avec presque 18 millions de nuitées en 2016, la région des Pays de la Loire est la quatrième destination touristique des français. Elle a tous les atouts pour répondre au désir croissant d'un tourisme doux, véritable occasion de rencontre avec les richesses humaines, culturelles et naturelles du territoire.

Le Conseil régional a l'ambition de promouvoir un véritable tourisme de découverte culturelle en jouant un rôle d'impulsion, d'invention, et d'assembler des initiatives et des propositions des acteurs du tourisme, de ceux de la culture et des collectivités.

En premier lieu, les actions de promotion du tourisme menées par les services régionaux, par l'Agence régionale et par le comité régional du tourisme valoriseront systématiquement l'offre patrimoniale et culturelle des territoires.

La collectivité ira plus loin, en créant et valorisant de véritables parcours culturels, à l'image de la réussite du parcours la Loire à vélo.

Des parcours très divers peuvent ainsi être proposés :

- Parcours Plantagenêt avec la Cité du Mans, Angers, Fontevraud, Talmont, Nieul sur l'Autise etc. ;
- Peintures murales avec les nombreuses fresques des églises et les monuments aux morts peints ;
- Art contemporain et architecture du XX^e siècle ; des parcours sur des artistes ayant vécu et travaillé en région pourraient également être imaginés.

Avec l'Agence régionale sera engagé un projet de plate-forme numérique tournée vers le tourisme de loisir et le tourisme d'affaire, vers le public national et international. Cette plate-forme pourra intégrer et lier dans ses propositions les lieux, les patrimoines, les manifestations, spectacles, événements disponibles sur tout le territoire, ainsi que les ressources en transport et en hébergement. Elle sera conçue pour permettre à la fois le repérage et l'achat de l'offre.

En priorité, sera mis à l'étude un parcours autour des jardins et des parcs, en s'appuyant sur le travail remarquable accompli par les associations de propriétaires publics et privés : association régionale des parcs et jardins, associations départementales, Demeures historiques, Maisons paysannes, Vieilles maisons françaises... Toutes ces associations animent un réseau étendu de jardins, dont nombre sont distingués par le label national Jardins remarquables ou l'appellation régionale APJPL (association Parcs et Jardins des Pays de la Loire). Ces jardins sont de toutes tailles, de tous styles. Beaucoup d'entre eux, à travers l'aménagement de potagers, font signe vers la gastronomie. Très souvent les propriétaires y proposent des animations culturelles, concerts, cours de musique, de peinture, de sculpture.

La Région pourra venir accompagner le développement de ce réseau et de sa qualité d'accueil en coordonnant une cartographie exhaustive, en permettant la création d'un site dédié proposant des itinéraires segmentés de découverte, en favorisant l'élaboration de notices détaillées, en aidant les propriétaires à améliorer leur capacité d'accueillir le public et d'animer les jardins, voire d'accueillir des artistes en résidence. Afin de rendre davantage visible cette nouvelle dynamique autour des jardins et des paysages, un temps fort festif sera proposé sur l'ensemble du territoire régional. Placée en résonance avec les « Rendez-vous aux jardins » en juin, cette manifestation entend présenter une série d'interventions culturelles et artistiques dans des lieux remarquables connus et inconnus – tels des parcs, jardins ou encore des parcs naturels régionaux – utilisés comme espaces scénographiques.

Capitalisant sur l'expérience acquise par la Mission Val-de-Loire dont l'expertise sur ce sujet est reconnue, une collaboration renforcée avec les services régionaux aura comme objectif l'instauration d'une continuité entre la réputation des Régions Centre et Pays de la Loire, dans le domaine des jardins.

II – UNE REGION AU SERVICE DES ARTISTES, DES ACTEURS, DES PROJETS :

a) Une terre pour les artistes :

Accueillir plus, accueillir mieux :

- En renforçant dans toutes les disciplines les résidences d'artistes, qui sont un point fort de la Région ligérienne ;
- En permettant des résidences auprès d'entreprises ou de laboratoires pour des artistes voulant se confronter aux nouvelles technologies, à la robotique, à l'intelligence artificielle ;
- En élargissant et simplifiant les dispositifs de résidences dans les lieux de formation (lycées et CFA) et dans les territoires ruraux ;
- En expérimentant également la création de résidences dans les lycées pour de jeunes artistes et de jeunes diplômés des écoles supérieures culture.

b) Créer en Pays de la Loire une Fabrique des nouvelles écritures :

Dans la littérature, le spectacle vivant, le cinéma et l'image animée, l'écriture est identifiée comme un enjeu et une étape essentielle, à la base de l'œuvre. Les résidences portant des projets de croisement de nouvelles écritures seront encouragées, des ateliers et des journées d'étude et d'échanges interdisciplinaires seront organisés.

Sur la base du travail de l'association NEF animation (Nouvelles Ecritures pour le Film d'animation) à Fontevraud, la Région veut créer une véritable Fabrique où se confronteront, se croiseront, s'enrichiront les disciplines et les expériences (théâtre, musique, danse, littérature, design...). Il s'agit d'un enjeu culturel et intellectuel, mais aussi professionnel et économique.

c) Créer en Pays de la Loire un foyer nouveau pour la création contemporaine :

Sous la double tutelle de la Région des Pays de la Loire et de l'Etat (DRAC des Pays de la Loire), le FRAC des Pays de la Loire est un outil majeur de la politique régionale de diffusion de l'art contemporain en région depuis sa création en 1982. Il a su investir des sites prestigieux (abbaye de Fontevraud, Garenne Lemot à Clisson) avant de s'installer à Carquefou où il fait figure de pionnier. Premier FRAC de deuxième génération, il dispose d'un bâtiment spécifique conçu pour accueillir la collection et les expositions. Dès sa création, le FRAC accompagne des artistes français et étrangers grâce aux Ateliers internationaux (programme de résidence unique et conséquent assorti de production d'œuvres). La collection particulièrement riche (plus de 1 600 œuvres) compte des dépôts d'artistes majeurs comme Gina PANE. La programmation du FRAC est dédiée à des expositions d'artistes émergents et confirmés en zone urbaine et rurale pour lesquelles des actions de médiation en direction des publics sont mises en place. Il est également présent sur la scène

internationale où sont diffusées fréquemment les œuvres de la collection (comme récemment à Séoul et Bangkok en partenariat avec Platform).

Le succès remporté par le FRAC à la HAB galerie à Nantes (depuis 2007) et le certain isolement des résidences d'artistes à Carquefou invitent à étudier la création d'un second espace du FRAC à Nantes. Ce sera au cœur de la métropole un lieu vivant animé par les artistes, un lieu effervescent de création et de diffusion, un carrefour pour les commissaires d'exposition, les galeristes, les enseignants et les étudiants des écoles d'art, d'architecture, de design, de cinéma, un lieu privilégié et ouvert de rencontre entre la création contemporaine et le public.

A Carquefou, le FRAC renforcera un pôle d'excellence autour de la collection, à la fois espace d'exposition avec des accrochages régulièrement renouvelés et lieu de ressource, de formation et de recherche organisé autour de la collection.

d) **Accompagner les acteurs, favoriser la structuration professionnelle des filières culturelles :**

Animatrice du dialogue intersectoriel avec les pôles régionaux (Pôle des musiques actuelles, Pôle des arts visuels, Plate-forme du cinéma et de l'audio-visuel, Mobilis) la Région sera force de proposition sur les enjeux transversaux aux filières (mutualisation, formation, transfert de compétences).

Cela se traduira par deux axes d'intervention :

1) *Accompagner la professionnalisation des acteurs :*

- Développer l'accompagnement professionnel des artistes et des professionnels, en soutenant des structures qui favorisent la professionnalisation et le démarrage d'activités (incubateurs, coopératives d'activité et d'emplois, développeurs d'artistes...).
- Accompagner la fonction employeur dans le secteur artistique pour renforcer les compétences en ressources humaines, en administration :
 - en déployant plus largement l'usage de l'outil Culturdiag ;
 - en expérimentant la GPEC de filière, en s'appuyant sur les pôles de compétences.
- Engager les acteurs dans une réflexion sur la création d'un groupement d'employeurs culture, à l'image de ce qui existe en Aquitaine, cette structure facilitant grandement la gestion de l'emploi et apportant une réponse à la précarité et au multi-emploi ; la Région pourrait prendre l'initiative d'une étude de faisabilité dès la rentrée 2017.
- Expérimenter de nouveaux outils de valorisation professionnelle et de recherche d'emploi, par exemple les portfolios numériques de compétences.

2) S'engager dans la formation professionnelle : ouvrir un dialogue sectoriel avec les professionnels de la culture :

Le secteur culturel recouvre une diversité de métiers : métiers de la création (auteurs, interprètes, techniciens, producteurs, etc.), métiers de la médiation, métiers de l'administration (responsables d'établissement ou de structure culturelle, administrateurs, etc.), métiers de la diffusion (diffuseurs, tourneurs, etc.), métiers de la recherche du patrimoine. Ils sont transversaux aux six filières culturelles du territoire, qu'ils soient exercés en statut public, privé ou libéral : patrimoine, arts visuels, cinéma-audiovisuel, livre, spectacle vivant, musiques actuelles.

L'offre de formation régionale ne concerne que très peu le secteur culturel aujourd'hui, qui n'est pas un secteur en tension et dont les professionnels ont généralement un haut niveau de qualification via leur formation initiale.

Cependant, on constate quelques exceptions. Ainsi, les métiers dits techniques (techniciens du spectacle notamment) sont gérés dans le cadre de l'offre collective de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, car les besoins en compétences représentent un certain volume, ce qui permet d'organiser des groupes de manière régulière. Ainsi, dans l'offre « Région formation », une soixantaine de stagiaires sont formés annuellement aux métiers de technicien (niveau 4) et de régisseur (niveau 3) du spectacle vivant (options lumière et son).

La formation initiale aux métiers artistiques en Pays de la Loire est pour l'essentiel assurée via le financement d'écoles telles que le Pont supérieur qui forme aux métiers de professeur de musique ou de danse et de musicien interprète.

La principale voie d'accès aux métiers du secteur culturel est la formation initiale. La formation continue du secteur est financée par les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) dont relève chaque professionnel : AFDAS (spectacle vivant, audiovisuel et artistes auteurs de tous secteurs), Uniformation (pour les salariés permanents et les bénévoles des associations), CNFPT (pour les salariés du secteur public). Du fait du bon niveau de qualification initiale des professionnels du champ culturel, leurs besoins en formation continue relèvent principalement de l'entretien et du développement de compétences pour s'adapter aux évolutions économiques, technologiques, sociales qui les traversent : apparition de nouvelles technologies, nouveaux formats économiques, réglementations et responsabilités des entrepreneurs du spectacle, sécurité des lieux et des publics... Cela fait apparaître un besoin croissant de professionnalisation et d'accompagnement des acteurs culturels s'inscrivant dans une logique de sécurisation des parcours professionnels dans le temps.

Dans ce contexte, suite aux travaux de la CRCC repris en 2017, la Région pourrait mettre en place un dialogue avec ses partenaires visant à favoriser :

- La priorisation des besoins et la formalisation d'une feuille de route partagée ;
- Le soutien à une offre de formation culturelle souple et adaptée aux besoins du secteur ;
- Le développement de la professionnalisation des acteurs culturels notamment dans le champ de l'entrepreneuriat culturel ;

- L'accès en formation à des personnes qui ne pouvaient y accéder précédemment faute de répondre à certains critères exigés (par exemple du fait de rupture dans leur parcours, de perte de droits à la formation, de multi statuts) ;
- La sécurisation des parcours professionnels (faciliter les transitions, réorientations, reconversions...).

Cela pourrait se traduire par :

- Une convention avec l'AFDAS, principal OPCA du secteur, pour lever les freins dans l'accès à la formation des professionnels de la culture, indépendamment de leur situation / statut.
- Un plan régional « formation et compétences dans la culture » basé sur les priorités identifiées dans le cadre du dialogue de branche et à partir des préconisations des études déjà menées par le CARIF-OREF (2014) et Mme Carole LERENDU-LIZEE, chercheuse à Audencia (2015).
- Un soutien aux besoins identifiés par les artistes et le Pôle des arts visuels en matière d'offre et d'accès à la formation dans le cadre de la démarche du SODAVI (Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels) initiée en partenariat avec l'Etat.

e) **Etre au service des acteurs et des projets de la culture :**

- Faire de la Région et de son administration un interlocuteur attentif et disponible à l'accueil des porteurs de projets, à l'accompagnement de l'émergence, de l'originalité et de l'innovation.
- Engager la Région dans la promotion du mécénat culturel, la faire entrer au côté de l'Etat dans le pôle régional du mécénat.
- Associer le Conseil régional à l'organisation en 2017 du forum Entreprendre dans la culture, dont la première édition a eu lieu à Angers en 2016.
- Aider les structures à obtenir des financements européens et à répondre aux appels à projets européens :
 - La Région accompagnera les acteurs à l'aide de son bureau à Bruxelles.
 - Elle renforcera son partenariat avec le Relais Culture Europe pour informer et conseiller les porteurs de projets.
 - Elle encouragera l'émergence de projets culturels s'inscrivant dans une dimension et des partenariats européens, dans le cadre de notre partenariat avec l'Institut français, avec lequel une nouvelle convention triennale sera adoptée.
- Lancer des appels à projets culturels au titre des crédits déconcentrés du Programme d'Investissement et d'Avenir (PIA) 3.

- Proposer à l'Etat d'engager une réflexion sur un pacte visant à garantir la stabilité du niveau général des financements de la culture en Pays de la Loire, dans le respect des politiques culturelles de chaque collectivité. Cette réflexion et la mise en œuvre du pacte constitueraient la priorité du volet culturel des travaux de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP).
- Embrasser tous les acteurs de la culture dans une concertation et un dialogue renouvelés, à travers une instance refondée et élargie notamment au design, à l'architecture, à la mode, aux métiers d'art, au tourisme.

III – ENTRER DANS LA CULTURE DU XXI^e SIECLE :

a) Favoriser l'innovation artistique :

- Encourager, susciter par des appels à projets les coopérations artistiques, inédites et innovantes sur le territoire (croisement des esthétiques, hybridation art / nouvelles technologies). La Région étudiera ainsi le lancement d'un appel à projets « artistes et arts numériques » qui encouragera plusieurs structures à accueillir des artistes ou des équipes artistiques du territoire pour leur permettre de réaliser leur projet et de rencontrer les publics.
- Aider les acteurs à penser les enjeux du numériques pour eux, en termes de création, de diffusion, de médiation, de communication et de coopération. Il faut constater que l'appropriation du numérique par les acteurs de la culture est très inégale. Il est donc nécessaire de les accompagner, tout particulièrement en leur permettant de se former et de s'initier, y compris à l'étranger, dans des lieux devenus référents sur la création et les usages du numérique. Parmi ces lieux on peut citer le Cube à Issy-les-Moulineaux, AADN à Lyon, tiers-lieu dédié aux arts et cultures numériques, ZINC – Arts et cultures numériques à Marseille, la Société des Arts Technologiques à Montréal ou le Musée d'art numérique de Zurich, premier musée d'art numérique en Europe, le ZKM (centre d'art et de technologie) de Karlsruhe, ou encore le Liverpool Sound city festival.

b) Investir le champ du numérique au service de la culture, de la mémoire et de l'histoire :

Développer un programme ambitieux de numérisation du patrimoine des archives, des bibliothèques, des musées, en coopération avec les autres collectivités et avec l'Etat, qui manifeste une vraie attente. Ce programme sera celui de la Région. Défini par un conseil scientifique de haut niveau, mis en œuvre par des équipes scientifiques, il permettra d'éclairer pan par pan, la mémoire et l'identité du territoire ligérien. Ainsi il est proposé, sur la base de la numérisation des archives du Conseil régional, de lancer un appel à chercheurs, financé par des bourses, pour contribuer à écrire l'histoire de la région.

c) **Les industries culturelles et créatives, nouvelles frontières de la politique culturelle :**

Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la période 2017/2021 a été adopté fin 2016 après une large concertation et a clairement fait des industries culturelles et créatives une priorité, considérant qu'il s'agissait d'une « filière à fort potentiel ».

Le soutien de la Région aux industries culturelles et créatives se fera à quatre niveaux :

1) *Faire bénéficier l'entreprise culturelle et créative des mêmes dispositifs que les autres entreprises :*

La stratégie culturelle s'inscrit pleinement dans l'ambition du SRDEII « d'accompagner les entreprises créatives avec la palette complète des outils de conseil et de financement ». Derrière cette formule, il faut voir un changement d'approche du soutien public aux industries créatives : sans nier l'existence d'un secteur culturel et créatif, qu'elle continuera à accompagner en tant que tel, la Région souhaite rendre les entreprises de ce secteur plus solides, durables et productives en leur faisant mieux connaître les outils classiques de la croissance de l'entreprise (conseils, financement, accompagnement international, projets R&D), quitte à adapter ces derniers aux spécificités des business modèles des ICC.

En 2017, la Région organisera avec les Plates-formes d'initiative locale une sensibilisation des entreprises des ICC au mécanisme des prêts d'honneur à la création et à la transmission. Les développeurs économiques territoriaux de l'Agence régionale et les membres du RDE (réseau des développeurs économiques) seront formés en 2017 et 2018 aux spécificités des ICC. Un inventaire des ICC sera réalisé par département et des visites d'entreprises ICC seront organisées afin de leur faire connaître la palette d'outils à leur disposition et les inciter à entrer dans le « contrat de croissance » de la région.

2) *Lancer une expérience pilote d'accélération d'une dizaine de start-up et PME créatives :*

La Région lancera un appel à manifestations d'intérêt pour la conception et l'animation d'un programme d'accélération de 10 entreprises créatives issues de l'ensemble du territoire régional, qui permette de les faire progresser sur les enjeux clefs de leur croissance. Les clusters spécialisés (telle la Creative Factory de Nantes) ou généralistes, qu'ils soient privés ou publics, seront incités à s'associer afin d'offrir le parcours le plus complet et adapté aux besoins de ces entreprises, avec une priorité aux plus éloignées des dynamiques territoriales ICC.

3) *Renforcer les quatre niches d'excellence culturelle et créative à fort potentiel économique :*

Numérique et création digitale - Réalité immersive (réalité virtuelle / réalité augmentée) : La Région a réaffirmé dans sa stratégie économique l'ambition qu'elle a pour ce secteur très concentré sur Laval et Saint-Nazaire. Dans le cadre de la stratégie culturelle, un projet sera lancé avec Clarté et Laval Virtual sur le renforcement de la dimension artistique des contenus de réalité virtuelle (mieux associer artistes plasticiens, danseurs, musiciens, designers, scénaristes, graphistes, etc.)

Mode et textiles intelligents : La mode est, par excellence, un espace d'expression de la créativité. Et la région ne manque pas d'atouts à faire valoir : le Collectif Emergence compte ainsi plus d'une cinquantaine de créateurs adhérents, à l'échelle régionale, que la mission Métiers d'arts accompagne. La Région poursuivra son soutien au cluster, dont les valeurs reposent sur la créativité (identité de marque) et une conception responsable de la mode (basée sur une consommation engagée et une conception/fabrication locales). Un Campus des métiers et des qualifications des industries créatives de mode et du luxe vient par ailleurs d'être labellisé sur Cholet. En lien avec l'Institut Colbert, antenne du Cnam à Cholet, l'école parisienne Esmod déploie cette année son bachelor Gestion de l'Innovation dans les entreprises de mode. La présence d'ESMOD en Pays de la Loire s'inscrit d'abord dans le cadre de la formation par les échanges et partenariats établis depuis 2005 dans le cadre du Bachelor, puis du MBA Manager d'entreprise, Fashion Business Specialization. Chaque année, cours, visites d'entreprises, rencontres institutionnelles (IFTH, Nova Child), visite de musées (Musée Textile de Cholet, Musée des métiers de la Chaussure, St André de la Marche) permettent aux étudiants d'approcher la réalité économique et culturelle de la région. Une orientation nouvelle s'est ajoutée, grâce au Festival de Cinéma Premiers Plans, à Angers : offrir aux spectateurs (80 000 en 2017 dont plus de 25 000 scolaires) une approche spécifique sur les costumes et vêtements au cinéma. Elle s'appuie sur des expériences antérieures (Action Lycéens au cinéma, lancée en Rhône-Alpes ou le Festival Cinéma et Costumes à Paris, Tunis et Moulins). Sur les films en première vision comme sur les rétrospectives (Patricia MAZUY, Alain CAVALIER, les frères DARDENNE) sont proposées des masters-class auxquelles vont s'ajouter des tables rondes où interviendront des professionnels (réalisateurs/trices, acteurs/trices, costumiers/ères). La mode est un secteur traversé par le numérique : conception assistée par ordinateur, personnalisée / prise de mesures / prototypage, fabrication et impression numériques / vente à distance. La plateforme eMODE, à Cholet, dispose ainsi au sein du Lycée RENAUDEAU d'une palette d'outils et d'équipements numériques, ainsi que d'une technothèque des process d'impression de motifs et de décoration sur différents supports (bois, textile, cuirs...) qui se veut inspirante et différenciante. Autant de supports de créativité pour les entreprises et pour les élèves / étudiants en formation. Des « **Creative Camps** » pourraient y être organisés afin de donner à voir la créativité dans ce secteur. Par ailleurs, la fabrication de textiles intelligents / connectés est un des challenges de demain que le **cluster WE Network** sur Angers accompagne. La Région sera particulièrement attentive aux initiatives en la matière car elles sont porteuses de valeur en région dès lors qu'elles croisent les savoir-faire de nos industriels en termes d'assemblage et de fabrication. La Région se propose d'organiser régulièrement une grande rencontre de tous les acteurs de la mode en région Pays de la Loire – formateurs, producteurs, créateurs, acteurs culturels – pour accompagner leur démarche et le développement du secteur.

Jeux vidéo : Le jeu vidéo constitue une niche de marché pour l'économie numérique, avec un potentiel de développement mondial mais une dimension très concurrentielle. Il se situe à l'intersection des technologies numériques (développement logiciel, technologies immersives) et de la création (graphisme, design, écriture, scénarisation etc.). La région est reconnue au niveau national pour la créativité des studios indépendants sur son territoire, qu'un cluster interrégional, Atlangames, fédère. Pour conforter cette dimension, des challenges de création artistique/graphique seront organisés pour renforcer les liens entre ces entreprises et les écoles présentes sur le territoire. La transition numérique des entreprises d'autres secteurs d'activités, notamment en santé, via des outils de « gamification », de *serious games* et de *e-learning* sera aussi encouragée, en lien avec des organismes reconnus pour leur expertise, comme le CNAM de Nantes.

Design : Faire de l'Ecole de design Nantes Atlantique un établissement de premier rang international, en contribuant à la réalisation de son nouveau bâtiment sur l'Ile de Nantes et en favorisant un rapprochement avec le collectif Design In, afin que se diffuse encore davantage auprès des PME la démarche design, source de création et de valeur.

4) *Un appui régional différencié en fonction des territoires :*

S'agissant de l'appui en fonctionnement aux clusters, associations et incubateurs qui soutiennent l'émergence d'entreprises des ICC, la Région portera une attention particulière aux territoires les moins dotés, dans la phase d'émergence et toujours dans la recherche d'un modèle économique viable à court terme. Sur les territoires mieux dotés en structures d'accompagnement, la Région privilégiera l'appui aux initiatives innovantes et à rayonnement large, plutôt en mode projet.

5) *Offrir aux entreprises culturelles et créatives de la région une meilleure visibilité :*

Le monde de demain mêle intimement humanité et technologie. Léonard de VINCI, Apple, Jacques DEMY, Raphaël, Ferrari, François MORELLET, Camille CLAUDEL, STARCK, David O'REILLY, Jules VERNE, Christine-and-the-Queens, et demain cobot et comédien, laboratoire de réalité virtuelle et poète, tissu connecté et graffeur, robot et danseur, intelligence artificielle et écrivain, son spatialisé et designer, reconnaissance faciale et *gamer*, reconnaissance vocale et scénariste de cinéma : qui peut prédire comment les artistes vont dérouter les techniques existantes et les rendre intelligibles ou simplement désirables ?

Pour permettre de poser ces questions et ces enjeux, la Région prendra l'initiative d'un événement nouveau centré sur les liens entre artistes, créateurs, ingénieurs, chercheurs et marketeurs : leurs relations, leurs précipités, leurs mariages, leurs innovations, leurs interrogations.

Cet événement combinera talents culturels et créatifs du territoire et technologies de pointe présentes dans les différentes villes de la région (Laval, Saint-Nazaire, Nantes, Angers, Le Mans, Cholet etc.), avec des entreprises au cœur de l'innovation (Flury Mulliez, Sepro, Airbus, STX etc.) et des acteurs de l'enseignement supérieur et de la création (ONPL, écoles d'art, école d'architecture, écoles de danse et de musique, scènes, Smart Factory, Stereolux, école de design, IRT, Technocampus, Clarté, Atlangames, E-sport Academy, Laval Virtual, Laval 3D Interactive, Ecole des mines de Nantes...).

Il proposera :

- la présentation scénographiée d'innovations sélectionnées autour d'un thème (par exemple les tissus connectés, l'intelligence artificielle).
- la préparation en amont de plusieurs projets mêlant créativité et technologie présentes dans la région. A titre d'exemples : projet de réalité virtuelle réalisé avec des scénaristes, des comédiens et des danseurs pour STX, cobots de Sepro avec l'IRT Jules Verne, tissus connectés avec des équipementiers automobiles et des architectes et designers...
- la mise en valeur de projets ou réalisations issus d'autres régions et d'autres pays.

d) **Renforcer les filières, assurer leur développement :**

Commerces de biens culturels :

Exonérer de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) les librairies labellisées « Libraires indépendantes de référence », les cinémas d'art et d'essai et les disquaires indépendants. Plus d'une centaine de structures bénéficieront dès 2018 de cette mesure.

Livre et lecture :

Le Centre national du livre, le Conseil régional et la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire se sont associés autour d'une observation de la filière du livre sur le territoire régional. Cette observation, dont le pilotage a été confié à Mobilis (Pôle régional des acteurs du livre et de la lecture), fournira une radiographie des réalités et enjeux de l'écosystème du livre en Pays de la Loire.

Les résultats de cette étude constitueront le socle d'un futur contrat de filière qui permettra de renforcer la cohésion entre les acteurs et partenaires de la chaîne du livre à l'échelon régional, et contribuera à l'adaptation des politiques et des projets des associations professionnelles mises en place pour les soutenir.

Cinéma, audiovisuel :

- Renforcer le positionnement de la Région sur l'accueil de tournages en élargissant le fonds d'aide à la création cinématographique, audiovisuelle et multimédia pour :

- rendre la région plus attractive, en termes financiers, qu'elle ne l'est aujourd'hui par rapport aux régions voisines ;
- soutenir davantage les projets audiovisuels mieux financés (séries télévisées, téléfilms, mais aussi productions étrangères), dont les retombées économiques sont importantes.

Aujourd'hui l'enveloppe de l'aide est de 1,65 M€. Une augmentation progressive de 600 000 €, avec un renfort de 250 000 € du CNC, permettrait un engagement supplémentaire de 850 000 €, soit cinq à six projets importants de plus. L'augmentation des aides à la production viserait ainsi tout à la fois à renforcer les capacités des producteurs régionaux et à accroître l'attractivité pour les tournages importants (séries, fictions télévisées, longs métrages), dans le prolongement de la dynamique qui s'est déployée au cours de l'année 2016. A terme, l'objectif pourrait être de disposer d'un fonds équivalent à celui de la Bretagne, soit 3 M€.

- Accompagner plus les structures de la filière : structures de production locales, prestataires techniques en :

- créant de nouvelles aides aux programmes d'entreprises de la filière, pour accompagner le développement des structures de production locales, et/ou encourager leur implantation ;
- renforçant les aides aux prestataires techniques locaux (studios, loueurs, postproduction...), déjà aidés au titre de nos aides à l'équipement culturel ;

- mettant plus en avant les pôles de pointe de la région dans ce secteur : pour la réalité virtuelle, projet de Laval Virtual Center ; pour l'animation, projet NEF Animation (Nouvelles Ecritures pour le Film d'animation) à Fontevraud.

- Favoriser l'émergence et l'accompagnement d'auteurs par :

- un soutien accru aux résidences reconnues au plan international et créées avec le soutien de la Région (résidence d'écriture de cinéma d'animation à Fontevraud, Ateliers d'Angers, Produire au sud à Nantes) ;
- la création d'une nouvelle résidence destinée aux auteurs de la région et en cours de conception par la Plateforme des acteurs de l'audiovisuel en Pays de la Loire.

Musiques actuelles :

En lien avec le pôle des musiques actuelles, élaborer et adopter une convention Etat-Région-Centre national des variétés pour accroître le soutien aux musiques actuelles, qui permettra de :

- Renforcer le soutien aux esthétiques les moins exposées (jazz, musiques trad'actuelles...) et aux projets hybrides novateurs ;
- Encourager les projets d'excellence des lieux de diffusion de proximité sur tout le territoire ;
- Soutenir les coopérations, favoriser les mises en synergie, le développement de projets collectifs en matière de diffusion, d'émergence artistique, de mobilité des artistes... ;
- Soutenir la structuration économique de la filière musicale (soutien aux maillons indispensables comme les développeurs d'artistes, expérimentation de nouveaux outils financiers, accompagnement de la transition numérique, création d'un maillage de compétences...).

Spectacle vivant :

Au-delà des dispositifs existants, Avis de Grand Frais et Avis de Tournée, engager un accord de coopération inter-régional avec la Bretagne et la Normandie, pour soutenir la production et la diffusion de nos équipes artistiques.

Architecture :

S'engager dans les actions concourant à la valorisation de l'architecture, via par exemple l'association Plan 5 et l'organisation des journées nationales de l'architecture.

Jeux vidéo :

Promouvoir la première école française de e-sport créée à Nantes, la E-sport Academy.

Métiers d'art :

Soutenir les métiers d'art (50 formations, environ 2000 entreprises et 6000 emplois directs) ainsi que les entreprises labellisées « Entreprises du Patrimoine Vivant » (une centaine d'entreprises) en concertation avec la DRAC, la Chambre de métiers et de l'artisanat régionale pilotant la mission « Pays de la Loire - Métiers d'art » et les différents acteurs culturels dans le domaine du patrimoine et de la création contemporaine.

Il s'agira notamment de promouvoir auprès des entreprises et professionnels des métiers d'art les dispositifs de soutien aux ateliers et résidences artistiques, de favoriser la transmission des savoir-faire les plus précieux en créant, à côté des maîtres d'art du ministère de la culture, un titre de maître d'art des Pays de la Loire, et de soutenir la présence régionale lors des principaux temps forts assurant la promotion et le rayonnement des métiers d'art et du patrimoine : Mans'Art, Salon international du patrimoine culturel à Paris, etc.

Enfin, sera étudiée la création dans l'enceinte de Fontevraud d'un lieu dédié aux métiers d'art de la région, qui leur permettra de bénéficier de la fréquentation en plein développement du site.

Par ailleurs, de nouvelles collaborations seront recherchées afin d'associer les métiers d'art à la démarche d'inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel, en priorité dans les ateliers où la question de la transmission de ce savoir-faire est cruciale pour l'avenir de l'entreprise.

L'implication des professionnels des métiers d'art au sein de la plateforme de concertation régionale dédiée à la filière patrimoine sera poursuivie, permettant l'émergence d'un pôle ressource associant l'ensemble des acteurs privés / publics du patrimoine en Pays de la Loire.

Toutes filières :

La Région étendra et renforcera son soutien à la présence des acteurs des Pays de la Loire dans les grandes manifestations professionnelles et artistiques françaises et internationales, à l'image de ce qui se fait déjà pour Avignon, pour le salon du livre de Paris et bientôt pour le salon du livre de jeunesse de Bologne. La mobilité des artistes plasticiens, des commissaires d'expositions et des galeries, en France et à l'étranger, sur de grands rendez-vous (foires internationales, biennales, expositions d'envergure) sera également favorisée.

e) Conjuguer la culture au futur : soutenir l'enseignement supérieur culture :

L'enseignement supérieur culture est une des forces culturelles des Pays de la Loire. Il regroupe plus de 5000 étudiants, répartis dans des formations qui couvrent tout le spectre de la culture. Ecoles d'art, école d'architecture, de design, spectacle vivant avec le Pont supérieur et le CNDC d'Angers, cinéma avec CinéCréatis, BTS audiovisuel à Montaigu, BTS régie spectacle à Nantes...

La Région renforcera son soutien à cet enseignement. Elle l'associera plus étroitement à la fois à sa politique d'enseignement supérieur et à sa politique culturelle.

En 2017, à l'occasion du renouvellement du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRRDT), il sera proposé aux établissements culturels et créatifs

d'être plus étroitement associés à la CRESUP (Conférence régionale de l'enseignement supérieur), commission transversale du CCRD. Il s'agira dans le cadre des travaux menés par cette instance de prendre en considération les problématiques propres à ces établissements, en termes d'orientation des jeunes, de professionnalisation des enseignements...

Dans ce domaine, la stratégie de la Région se déploiera selon les grandes orientations suivantes :

- 1) *Favoriser, par une action auprès des établissements et des lycéens, un recrutement à la fois plus territorial et plus diversifié des écoles culture ligériennes, comme elles en ont exprimé le souhait.*
- 2) *Encourager les écoles à vocation culturelle à entrer dans la formation en apprentissage, ce que font aujourd'hui l'Ecole de design, l'ITEMM et l'INMH.*

L'offre de formation professionnelle initiale par apprentissage comporte des exigences en matière d'innovation pédagogique, de professionnalisation et de préparation à une insertion professionnelle durable. Un volet sur le secteur culturel sera intégré à la note de cadrage relative à l'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale, à partir de la rentrée 2019. Les services de la Région apporteront leur conseil et leur accompagnement aux établissements de l'enseignement supérieur culture.

- 3) *Favoriser la mobilité internationale des étudiants et des enseignants :*

La Région, au titre de son dispositif de bourses à la mobilité sortante des étudiants ENVOLEO, permet aux jeunes en formation dans un établissement ligérien d'enrichir leur formation et d'expérimenter la dimension européenne et internationale de l'enseignement supérieur. La Région par ce dispositif accompagne également l'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur.

Plusieurs établissements culturels et créatifs ont renouvelé en 2017 leur partenariat avec la Région sur ce dispositif. Ainsi, en 2017 la Région a réservé un contingent de 190 bourses ENVOLEO, représentant un montant de 152 000 €, pour l'Ecole de Design, l'ENSA (Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes), l'ESBA (Ecole supérieure des Beaux-Arts) de Nantes, et l'ESBA Tours-Angers-Le Mans.

- 4) *Promouvoir l'innovation pédagogique par un soutien aux équipements :*

Dans le cadre de ses nouvelles orientations en matière d'enseignement supérieur, la Région souhaite mettre en avant un soutien fort à l'équipement et l'innovation pédagogique des établissements au profit de la professionnalisation des parcours. Aussi la Région soutiendra les établissements culturels et artistiques dans leurs acquisitions d'équipements pédagogiques innovants à hauteur de 25% du coût total éligible.

De la même manière, la Région sera attentive aux démarches ou expérimentations des établissements visant à intégrer l'innovation dans la construction de leurs parcours de formations (modules d'enseignement complémentaires, passerelles, cours en ligne, MOOCs...).

- 5) *Aider la professionnalisation et l'adaptation des jeunes diplômés et des jeunes sortant de conservatoires*, en leur permettant d'accéder à des formations complémentaires, à des sas de confrontation à la pratique professionnelle, ou en les accompagnant dans la période de leur entrée dans le monde professionnel.

A ce titre, le projet du Centre Dramatique National d'Angers pourra être examiné attentivement, qui a pour objectif de réunir des jeunes comédiens et techniciens issus pour 40% du territoire ligérien (sortant de conservatoire notamment) et pour 60% d'écoles supérieures nationales de théâtre autour de trois binômes réalisateur de cinéma et metteur en scène de théâtre pour la réalisation de trois courts-métrages, en partenariat avec le Festival Premiers plans et la société de production Capricci.

- 6) *Soutenir le développement de la recherche* par l'aide aux acquisitions d'équipements et aux allocations doctorales :

- Concernant les équipements en faveur de la recherche, un appel à candidatures annuel permet de soutenir l'acquisition, par les laboratoires de recherche, d'équipements scientifiques de pointe. Il vient en complément des actions déjà financées dans le Contrat de Projets Etat-Région 2015-2020, dont l'ENSAN (Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes) est partie prenante à travers le dôme immersif Coraulis (Centre d'Observation en Réalité virtuelle Augmentée et Lieu d'Immersion Sonore).

- La montée en puissance de la recherche passe également par le recrutement de doctorants. Un soutien spécifique pourra être apporté aux établissements d'enseignement supérieur culturel à travers le cofinancement de deux allocations doctorales, dans le cadre de l'appel à candidatures lancé chaque année. En vue de ce soutien une autorisation d'engagement supplémentaire de 100 000 € sera proposée dans le cadre du prochain BP (le coût d'une thèse se monte à 92 000 € pour 3 ans de salaire du doctorant, donc 46 000 € pour une thèse cofinancée à 50%).

- 7) *Faire du programme RFI (Recherche-Formation-Innovation) Ouest Industries Créatives (OIC) une véritable passerelle entre établissements et entreprises :*

Le RFI Ouest Industries Créatives a été créé avec pour ambition de fédérer autour d'un projet commun l'ensemble des acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation des ICC de la région Pays de la Loire.

Démarré fin 2015, ce programme co-animé par l'Université de Nantes et l'Ecole de Design Nantes Atlantique rassemble 16 partenaires issus du monde académique, institutionnel, et socio-économique sur l'ensemble du territoire régional.

L'ambition de la démarche RFI OIC est devenir un pôle d'excellence de recherche, de formation et d'innovation de visibilité européenne, en répondant à deux grands enjeux :

- développer les filières ICC et les accompagner dans leurs mutations ;
- mobiliser les ICC pour soutenir la capacité à innover des industries et services plus traditionnels.

Pour cela, une feuille de route sur 5 ans fixant des objectifs de développement chiffrés (2016-2020) a été élaborée en concertation avec les acteurs ligériens des ICC. Elle est articulée autour des grands volets suivants:

> Un volet recherche et appui à l'expérimentation dont l'objet est mettre en place un pôle de recherche transdisciplinaire, de visibilité a minima européenne. Cette ambition se traduit par la mise en place d'appels à projets de recherche et d'expérimentation, l'incitation et l'accompagnement pour la participation à des projets collaboratifs, la structuration de la recherche doctorale dans le domaine des ICC, dans le cadre des Ecoles Doctorales de la COMUE, le développement d'une structure fédérative de recherche, et le développement concerté des *user labs* et *fablabs*.

> Un volet formation destiné à développer les compétences créatives à travers les actions suivantes :

- Le développement d'une offre de formation initiale innovante, par la structuration d'une plateforme pédagogique partagée entre les établissements qui leur permettra d'échanger sur leurs pratiques de formation. Via la mise en place d'un appel à projets « Formations Innovantes », la plateforme aidera les établissements à monter des projets de parcours de formation coordonnés et des doubles diplômes (15 projets sur 5 ans).
- La mise en place d'une offre de formation continue pour promouvoir un mode de pensée créative dans les autres secteurs industriels et de services, en particulier avec la création d'une « D-School¹ » hors sol, renforçant ainsi la position des industries créatives en Pays de la Loire.
- La structuration du pôle ICC ligérien et sa mise en visibilité grâce à la mobilisation de tous les acteurs du réseau ICC autour d'un Challenge Créatif impliquant une collaboration sciences/art

> Un volet transversal « internationalisation », avec pour ambition de renforcer la visibilité et l'attractivité du pôle ICC, au niveau européen et international.

Cette ambition devrait se traduire en 2020 par :

- Une ouverture internationale accrue de la recherche, par l'organisation de conférences internationales, le financement de séjours de professeurs invités (20 séjours de 0,5 à 2 mois), et l'ajout d'un volet « post-doctorants et profils internationaux » à l'AAP recherche.
- Une dimension internationale à l'offre de formation en offrant des bourses à des couples “1 étudiant local + 1 artiste local” pour un séjour en résidence de 3 mois auprès d'une ville partenaire et réciproquement (20 Creative Erasmus entrants et sortants).
- Le développement de partenariats avec 2 ou 3 initiatives internationales similaires au RFI ICC.

¹ Ecole permettant de se former à l'innovation grâce au *design thinking* (discipline utilisant les outils et méthodes des designers pour permettre à des équipes multidisciplinaires d'innover).

La Région mobilise pour la mise en œuvre de ce programme un soutien de 2,6M€ sur un budget global évalué à 13,9M€. Il est également cofinancé par les agglomérations et les établissements d'enseignement supérieur membres du consortium. Le FEDER est mobilisé, car les industries culturelles et créatives et le Design sont l'une des 6 spécialisations intelligentes de la Région.

Dans le cadre de la stratégie culturelle régionale, les actions du RFI prennent tout leur sens. Interlocuteur privilégié des établissements d'enseignement supérieurs de la filière culturelle et créative de la Région, le RFI OIC offre un cadre collaboratif et des moyens inédits aux établissements et aux acteurs socio-économiques de la filière culturelle et créative. La première année de fonctionnement du RFI démontre l'émergence de cette démarche partenariale à travers le financement de 4 projets de recherche interdisciplinaire, les premières actions de structuration d'une stratégie internationale collective, et le développement d'un appel à projets formations innovantes.

Aussi, la Région sera particulièrement attentive à ce que la dynamique du RFI favorise une meilleure structuration de cette filière et œuvre pour la construction d'un partenariat fort et durable entre l'ensemble de ses acteurs, notamment les établissements d'enseignement supérieur. Elle sera également vigilante sur la valeur ajoutée de cette initiative sur la capacité à innover des partenaires, à faire émerger des axes de recherche et une offre de formation structurée et visible à l'international.

Nous considérons que la culture est un bien en soi, désirable par et pour tous. Nous considérons que le patrimoine est un héritage porteur d'histoire, de mémoire et de valeurs qui nous crée un devoir immédiat de préservation et de transmission. Nous sommes tout autant conscients que la culture est un enjeu d'attractivité, de développement et d'emploi.

C'est le paradoxe auquel doit se confronter toute politique culturelle digne de ce nom.

Nous porterons une politique culturelle qui conciliera cette double exigence. Une politique identifiée et en même temps partagée, partenariale et concertée ; une politique où la Région jouera pleinement son rôle propre :

- Surmonter les oppositions : entre territoires et métropoles, entre culture et économie, entre le populaire et l'élitiste ;
- Permettre au contraire le décroisement, la rencontre, les fertilisations croisées ;
- Jouer le rôle d'assembler des projets et de rassembler des publics.

Ainsi notre Région a-t-elle l'ambition de conduire et d'animer, avec les autres collectivités et avec tous les acteurs de la culture, une politique au service de l'excellence pour tous.